

**Mairie de CHARTAINVILLIERS**

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 05 / 2025**

OBJET :

-----  
DEMANDE FONDS DE  
CONCOURS A CHARTRES  
METROPOLE  
INSTALLATION D'UNE POMPE  
A CHALEUR SALLE  
POLYVALENTE  
-----

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

27 Février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250306-05-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2025

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-cinq le six mars 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janine CHEUL, Dominique LEJEUNE et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Danièle BENOIST (pouvoir donné à Mme LEJEUNE), M GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Monsieur Fabrice TANTY a été élu secrétaire de séance

Le Maire présente aux conseillers une estimation financière pour le remplacement du système de chauffage actuel de la salle polyvalente par l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air. En effet les radiateurs actuels sont très vieux et la consommation électrique de la salle polyvalente est excessivement élevée. De plus la commune souhaite s'inscrire dans une démarche plus écologique et respectueuse de l'environnement.

Le devis s'élève à 18.784 euros H.T (soit 22.540,80 euros T.T.C.).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. APPROUVE le remplacement du système de chauffage par l'installation d'une pompe à chaleur air/air

. SOLLICITE à cet effet un fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour ce projet,

Le plan de financement s'établit comme suit :

Fonds de concours Chartres Métropole (50 % du montant HT)	9.392 euros
Autofinancement	13.148,80 euros
TTC	
TOTAL (montant des travaux T.T.C.)	22.540,80 euros

L'aménagement sera effectué après réception de la délibération attributive de subvention, et en tout état de cause au cours de l'exercice 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

